

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beaudet
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Denis donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Kergoat donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau
Mme Piétri donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton, M. Ayyadi



Délibération n° 2020-VII-26 du 8 juillet 2020

COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2019– BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

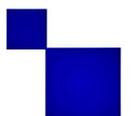
Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

Considérant que les écritures comptables sont conformes entre le compte administratif et le compte de gestion établi par Mme le payeur départemental,



après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2019 établi par Mme le payeur départemental de la Seine-Saint-Denis.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.